

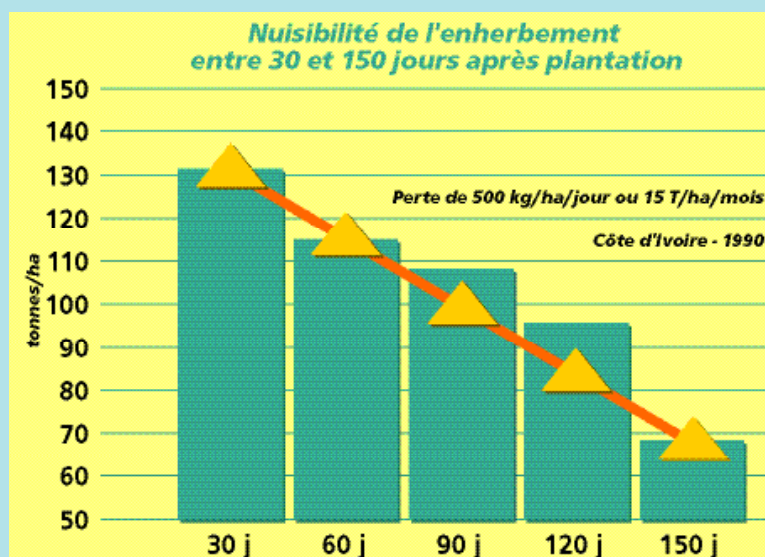
# des conseils à suivre

*De nombreuses améliorations sont possibles.*

autorisées (par exemple, limitation de la dose de diuron à 1.800 g/ha par an) pour limiter les risques de phytotoxicité sur la culture. Il est indispensable de vérifier l'état de fonctionnement des pulvérisateurs, en particulier des buses de pulvérisation ; on remarque l'emploi de buses à jet conique au lieu de buses à jet plat qui, en général, conviennent mieux pour l'épandage des herbicides.

Penser à l'étalonnage des appareils : certains agriculteurs ne connaissent pas le volume de bouillie appliqué et donc les doses réellement épandues. On doit aussi apporter le plus grand soin dans les modes opératoires en évitant le badigeonnage.

Par ailleurs, il est nécessaire d'élargir la gamme des produits herbicides employés pour pouvoir assurer une rotation des produits et éviter des sélections de flore.



## de produits disponibles

L'héxazinone fait partie également de cette phase de réexamen des substances actives et n'est pas soutenue par les firmes phytosanitaires. Cependant, dans le cadre des usages essentiels, son A.M.M. (autorisation de mise sur le marché) est maintenue pour la canne à sucre jusqu'au 31 décembre 2007, dans l'attente d'alternatives. La combinaison ioxynil + 2,4-D n'est pas autorisée à La Réunion à cause de la formulation ester du 2,4-D, qui est interdite localement par arrêté préfectoral pour des raisons de volatilité causant des risques de phytotoxicité sur les cultures voisines. Le dalapon a été retiré du marché. Le TCA n'est quasiment pas employé.

### Quatre produits disponibles actuellement

Culture mineure pour la France, la canne à sucre ne bénéficie que de très peu de travaux de recherche aboutissant à la préconisation des produits phytosanitaires. Pourtant, l'élargissement de la gamme des produits homologués en France pour le désherbage de la culture de canne à sucre prend un caractère d'urgence extrême à la suite à ces mesures de restriction d'emploi.

Les quatre produits disponibles actuellement (diuron, héxazinone, 2,4-D, asulame) constituent une gamme bien trop restreinte. Le diuron, qui pénètre préférentiellement par les racines, n'a qu'une action de pré-levée et son emploi est restreint à la dose de 1 800 g/ha, ce qui en limite globalement l'efficacité et la rémanence en culture de canne à sucre. Bien qu'homologué à la dose de 900 g/ha sur canne à sucre, l'héxazinone, qui présente des risques très importants de phytotoxicité, notamment sur certaines variétés de canne, n'est pas employé à la dose maximale autorisée.

L'asulame et le 2,4-D ne sont employés qu'en post-levée des mauvaises herbes et ne sont efficaces que sur certaines espèces : l'action du 2,4-D se limite aux dicotylédones et à certaines Cyperaceae ; celle de l'asulame aux graminées.

### Homologation de nouveaux produits

Depuis la fin de l'année 2002, une collaboration étroite entre le Service Régional de la Protection des Végétaux (SPV) et le CIRAD permet de conduire des essais

visant à apprécier l'efficacité d'herbicides sur la flore des mauvaises herbes en tenant compte de la forte variabilité des sols et des climats à La Réunion, ainsi que leur sélectivité par rapport aux différentes variétés de canne à sucre. Ces essais officiels sont indispensables pour la procédure d'homologation de nouveaux produits.

La procédure d'homologation des herbicides pour la culture de canne à sucre sera celle qui est réservée aux cultures mineures : la culture majeure de rattachement est normalement celle du maïs. Cette procédure dispense de l'établissement d'un dossier toxicologique et permet de faire référence à des données obtenues dans d'autres pays pour le nouvel usage considéré.

L'enjeu à moyen terme de ces expérimentations sera l'établissement d'une liste positive de produits herbicides utilisables en culture de canne à sucre. Il en résultera l'interdiction des autres spécialités pour cet usage. Ces extensions d'emploi nécessitent la présentation de résultats d'essais d'efficacité valides, la vérification de la sélectivité et des analyses de résidus.